

**COMMUNE
DE SAINT-NIC**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre, à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Annie KERHASCOËT, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2022

Présents : Mme Annie KERHASCOËT, Mrs et Mmes Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Emmanuel CAPITAINE, Fabrice LE BERRE, Baptiste DANION, Gilles MOLAC, Jérôme KERSALE, Marie-Thérèse NEDELEC.

Excusé : M. Marc BALAYER (pouvoir à A. KERHASCOËT), Mme Monique BESCOU (pouvoir à M-Thérèse NEDELEC), M. Jean-Claude KERHASCOËT (pouvoir à E. CAPITAINE).

Absent : M Hervé GUILLOU

Secrétaire de séance : M. Emmanuel CAPITAINE

DB2022-49

RENÉGOCIATION DES CONTRATS D'ASSURANCE DE LA COMMUNE

Madame le Maire expose au conseil municipal que les contrats d'assurance suivants arrivent à échéance le 31 décembre 2023 :

- * assurance des bâtiments de la collectivité
- * assurance des ouvrages de génie civil
- * assurance des biens mobiliers
- * assurance des véhicules
- * assurance des responsabilités et protection juridique

Elle rappelle que lors de la précédente négociation de ces contrats en 2019, le conseil municipal avait eu recours à la SAS Consultassur, courtier en assurance à même d'apporter sa technicité depuis l'établissement du diagnostic préalable des contrats existants, l'élaboration et la rédaction d'un cahier des charges adapté de manière optimale aux besoins de la commune jusqu'au conseil pour le choix de la compagnie d'assurance à retenir *in fine* après analyse détaillée de sa proposition.

Par courriel du 16 novembre dernier, ce bureau l'a informée que la campagne 2022 s'achève sur une forte tension des services de souscription des assureurs observée dès le mois de juillet.

Afin d'optimiser la mise en concurrence, le cabinet Consultassur recommande un lancement de mission précoce avec une publication de l'appel en concurrence dès le mois de mars 2023 par exemple.

Cette consultation se déroulera en respect de la réglementation des marchés publics sur la base d'une « procédure adaptée ».

Il propose de réaliser la mission d'audit et d'assistance à l'organisation d'un appel à concurrence pour un montant d'honoraires forfaitaire de 995,00 € HT.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- de renégocier, dès le mois de mars 2023, les contrats d'assurance de la collectivité venant à échéance fin 2023,
- de recourir à la société CONSULTASSUR, courtier en assurances à Vannes, pour mener à bien la consultation relative aux contrats d'assurance de la commune,
- de l'autoriser à signer tout document à intervenir résultant de ces décisions.

Invité à délibérer, le conseil municipal, entendu l'exposé du maire, à l'unanimité, **ACCEPTE** les propositions du maire.

Fait à Saint-Nic, le 20 décembre 2022

Le Maire,
Annie KERHASCOËT

Certifié exécutoire

